## **RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025**

Madame, Monsieur,

La commune de Chaumes-en-Retz propose un service à destination des parents pour la restauration scolaire : le Portail Familles accessible 24h/24 et 7j/7.

Il vous permet depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette de :

- -mettre à jour vos informations personnelles (adresse, mail, téléphone...) et transmettre des pièces justificatives
- -Inscrire votre enfant à la restauration scolaire en effectuant les réservations de repas en ligne. Ainsi, vous pourrez visualiser le planning de votre enfant.
- -Signaler une absence
- -Payer en ligne vos factures
- -Consulter les menus.

## Comment ca marche?

Vous devez réaliser deux étapes : la mise à jour de votre compte et la réservation des repas. Afin d'être prêt pour la rentrée prochaine, il faut effectuer cette mise à jour avant le 31/07/2024.

## <u>1ère étape : mise à jour de votre compte</u>

Un de vos enfants est déjà inscrit au restaurant scolaire de la commune, alors votre compte est déjà créé. Vous devez donc pour faire la mise à jour vous connecter avec votre mot de passe existant au Portail Famille en allant sur la page d'accueil du site de la commune : <a href="https://portailfamilles.pornicagglo.fr">www.chaumesenretz.fr</a> (à privilégier) ou à l'adresse suivante <a href="https://portailfamilles.pornicagglo.fr">https://portailfamilles.pornicagglo.fr</a>.

Il est indispensable de vérifier les informations sur chaque onglet des rubriques « mon profil », « mon foyer », « mes enfants » en ajoutant si besoin tout nouvel enfant qui mangera au restaurant scolaire et « mes informations scolaires ». Il faut également aller dans la rubrique « mes documents à déposer » pour joindre les pièces justificatives obligatoires. Il est impératif de fournir votre attestation de quotient familial du mois de mai 2024. Sans ce document, la tarification la plus élevée vous sera appliquée.

Le guide utilisateur, fourni dans ce mail (et disponible sur la page d'accueil du Portail) vous aidera à chaque étape de la mise à jour de votre compte sur le Portail Familles.

Cette première étape étant réalisée, vous devez maintenant effectuer la deuxième étape : la réservation des repas.

## 2ème étape : réservation des repas

Vous devez réserver vos repas en complétant le planning de l'année 2024-2025 dans l'onglet « mes réservations ». Afin d'éviter tout oubli, il est conseillé pour un enfant qui mange de manière régulière au restaurant scolaire de remplir le planning pour l'année scolaire entière.

Pour faciliter la réalisation de cette étape, veuillez consulter le guide de l'utilisateur en pièce jointe. Il se trouve également à votre disposition sur le Portail Familles.

Comme évoqué dans le règlement que vous trouverez en pièce jointe, il est utile de rappeler certaines consignes pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire :

- =>Les parents désirant faire manger leur(s) enfant(s) de manière épisodique doivent réserver sur le planning en ligne du Portail Familles au moins une semaine à l'avance le ou les repas du ou des jour(s) concerné(s) ; ceci afin que la commande à la société de restauration puisse être faite correctement.
- => Les parents désirant annuler des repas pour leur enfant doivent obligatoirement aller sur le planning du Portail Familles supprimer les repas. Cette démarche doit être faite au plus tard 72 heures avant le repas concerné (délai de 72 heures glissantes avant midi).

=> Quand un enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire pour une raison impérative (maladie ou autre), le repas de la première journée d'absence est comptabilisé ; en effet la société de restauration a, dans ce cas, déjà fourni et donc facturé le repas.

Par ailleurs, nous vous précisons que toute réservation faite sur le Portail Familles signifie que vous acceptez le règlement de la cantine.

Si vous êtes dans l'impossibilité de réaliser seul ces démarches, vous pouvez vous rendre sans rendez-vous à l'accueil de France Services sis de la Mairie annexe de Chéméré, 6 rue de Nantes, Chéméré 44680 CHAUMES-EN-RETZ les mardis, mercredis et jeudis de 14h à 17h (Tél. 07.64.61.84.29).

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.40.21.30.11 (du lundi au jeudi) ou par mail à <u>affairesscolaires@chaumesenretz.fr</u>.

Cordialement

Le service de la restauration scolaire